



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040593

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/04/2025 17H56 C:001938 I:29079
V/REF : MAIL DE MME PRABEL
V/Email reçu le Jeudi 24/04/2025 a 17H56

**SDC 'RESIDENCE BALNEA'
CHEZ BOURG GESTION IMMOBILIER
34 AVENUE ALSACE-LORRAINE
01000 BOURG EN BRESSE**

IMMEUBLE : RESIDENCE BALNEA
3, RUE DES DIMES
Entrées 31 & 32
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 30 Avril 2025

Référence Marché: Tarif négocié

LOCALISATION : 3 RUE DES DIMES - BOURG EN BRESSE- BADGE DISPONIBLE A L'AGENCE POUR
ACCES (BGI 34 AV ALSACE LORRAINE A BOURG)

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE D'EAU AU RDC AU NIVEAU DE L'ENTREE 31

Donneur d'ordre : Mme M. PRABEL

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 28 AVRIL 2025 A 16H30
RECHERCHE DE FUITE AU NIVEAU DE L'ENTREE 31
REPLACEMENT DE LA TETE DE ROBINET FUYARDE
CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 30/04/25 a 12H27 Mme M. PRABEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040593

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	42,49	42,49
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie	1	68,39	68,39
SOUS TOTAL H.T.				110,88
REMISE 15,00%				-16,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Tete de potence 15*21	1	6,59	6,59
TOTAL H.T.				100,83
T.V.A. a 10,00%				10,08
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,91</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Bourgogne BOURGOGNE

De: Marylou PRABEL <mprabel@bgi01.fr>
Envoyé: jeudi 24 avril 2025 17:56
À: Bourgogne BOURGOGNE
Objet: Demande intervention - fuite

DEMANDE D'INTERVENTION

Pour le compte du syndicat des copropriétaires entrées 31-32
3, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE:

Représenté par son syndic la SASU Bourg Gestion Immobilier 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg en Bresse
représentée par Isabelle GUINOT.
Siret N° 899 192 215 00015 RCS Bourg en Bresse

Merci de procéder aux travaux suivants :

Il y a une fuite d'eau au rez de chaussée de l'entrée 31.
Pourriez-vous intervenir ? Nous avons le badge d'accès de disponible à l'agence.

Merci d'établir votre facture au nom du syndicat des copropriétaires de l'immeuble entrées 31-32
3, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE chez Bourg Gestion Immobilier 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg en Bresse

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N°1301-SD N°13948*05 (09-2016) ATTESTATION SIMPLIFIÉE

IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT : Je soussigné(e) : Bourg Gestion Immobilier 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg en Bresse

NATURE DES LOCAUX J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux : ☐ maison ou immeuble individuel x immeuble collectif ☐ appartement individuel ☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

..... Les travaux sont réalisés dans : x un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation ☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage ☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble ☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) syndic.

NATURE DES TRAVAUX J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux : x n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement). ☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants : Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole) NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit. ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %. ☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI). ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande. Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de : - 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ; - 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Bourg en Bresse., le 24/04/25 Signature du client ou de son représentant : Isabelle GUINOT